Mesdames et Messieurs les députés,

Depuis octobre 2020, FÉLICIA (Fédération pour la Liberté du Choix de l'Instruction et des Apprentissages), et les associations nationales et locales vous interpellent régulièrement au sujet de l'instruction en famille (IEF). La loi CRPR de 2021 a entériné le régime d'autorisation pour cette modalité de l'instruction obligatoire. **L'intention du législateur et les promesses étaient claires : la protection des familles, un 4ème motif - large - et l'IEF par choix.**

De nombreuses dérives sont pourtant constatées depuis la mise en application de la loi et des chiffres trompeurs sont relayés par la ministère de l'Éducation nationale.

Dès septembre 2023, nous avons demandé le détail de ces chiffres d'IEF aux rectorats. Nous n'avions reçu qu'une seule réponse complète.

Lors des débats au Sénat le 11 avril 2023, Monsieur Pap Ndiaye, alors ministre de l'Éducation nationale, répondait pourtant à la proposition d'ajout d'un amendement du sénateur Stéphane Piednoir au projet de loi "pour une école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité" : *"Votre demande, Monsieur le sénateur, de publication par les rectorats du nombre de demandes et d'autorisation d'instruction dans la famille (...) me semble inutile dans la mesure où* ***toute personne peut obtenir ces données concernant les autorisations accordées ou refusées, dès lors qu'elle les demande au rectorat****, sous réserve, bien entendu, des dispositions relatives à la communication des documents administratifs."*

Face au silence de l'administration, nous avons saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), qui a émis un avis favorable à la communication de ces données. Malgré notre relance auprès des rectorats, ceux-ci sont restés silencieux.

Nous leurs avons récemment demandé les chiffres pour 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025. Vous trouverez ci-joint une copie du courrier qui leur a été adressé. **A ce jour, nous n' avons reçu qu'une seule réponse complète de Bordeaux, aussi,nous nous permettons de vous solliciter pour appuyer notre demande.** Nous espérons que l'intervention des élus contribuera à garantir aux familles le respect du Code des relations entre le public et l'administration.

Ces chiffres nous permettraient également de vous fournir un point précis sur la situation actuelle. Nous espérons que notre demande retiendra votre attention et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'équipe FÉLICIA